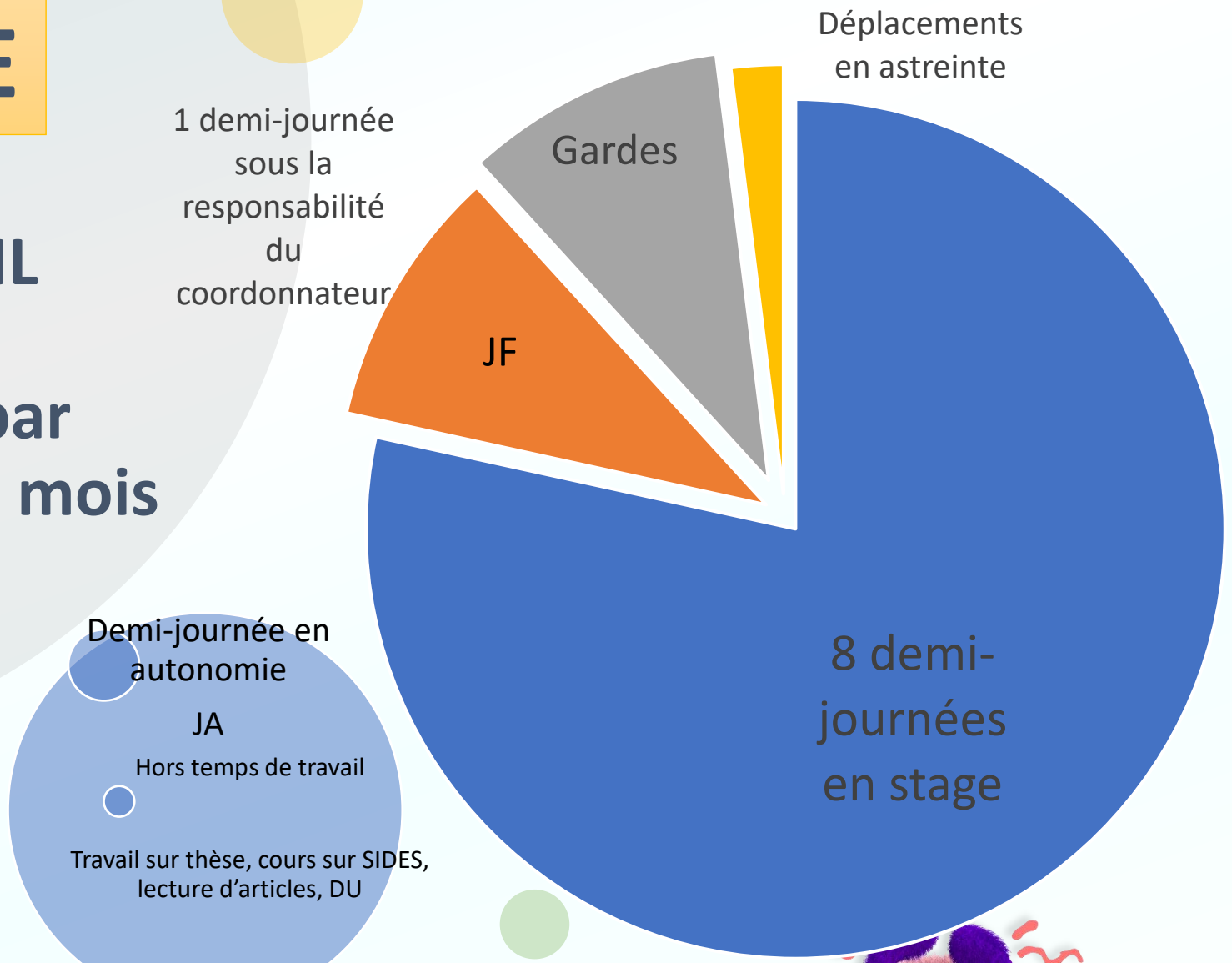
Temps de travail des internes

Lundi 2 NOVEMBRE 2026

48H SEMAINE

TEMPS DE TRAVAIL

10 demi journées par semaines lissées sur 3 mois





PERMANENCE DES SOINS

Gardes

- **Sur place**
- Repos de sécurité obligatoire le lendemain
- Nuit semaine + Nuit + WE jours+ JF

Paiement à M+1 selon le découpage du mois hospitalier

Astreintes

- **A domicile,** déplacement si besoin
- **Médecine** : forfait de base + une part variable en fonction du temps de déplacement **à déclarer**
- **Chirurgie :** forfait fixe sans déclaration de déplacement qui sont inclus dans le forfait

Médecine : comment déclarer vos astreintes ?



A la fin de chaque déplacement:

Vous devez déclarer ce temps dans le Logiciel CHRONOS via un formulaire disponible dans votre profil UTILISATEUR

PERMANENCE DES SOINS - PDSES

SAMEDI APRÈS-MIDI
DIMANCHE ET
NUITS

Gardes

- **Liste des spécialités**

Cardiologie, médecine interne, neurologie, pédiatrie, néphrologie, urgences

Astreintes

- **Liste des spécialités médicales**

Cancérologie, cardiologie interventionnelle, pathologie cardio-vasculaire, géronto-clinique, médecine interne, dermatologie, maladie infectieuses, rhumatologie,

- **Toutes les spécialités chirurgicales**

CONGES ANNUELS



1. Droit à congés: 30 jours par an
2. Répartition à 50% sur chaque semestre des CA par accord avec les CH de la subdivision
3. Obligation de pose des CA dans CHRONOS MEDICAL
4. Report et indemnisation des congés: justification du chef de service (nécessités de service)/avoir posé 24 CA sur l'année
5. Dans la limite de 6 jours pour un interne et 5 jours pour un DJ

LOGICIEL TEMPS DE TRAVAIL

CHRONOS MEDICAL

LOGICIEL TEMPS DE TRAVAIL

disponible depuis le Portail du CHU :

Les directions fonctionnelles/Direction des affaires médicale/temps Médicaux/ GTMED Web production

IL VOUS PERMET :

- De consulter votre tableau de service / tableau de garde / astreinte
- Déclarer vos demandes **de JA / JF/**
- Déclarer **impérativement** vos demandes de **congés annuels** - la validation sera faite par le référent médical sénior de votre service
- Un référent interne pour chaque ligne de garde ou d'astreinte devra se faire connaitre auprès de la DAM

En cas de non respect du temps de travail ou de difficulté en stage

Chefs de services
En parler ensemble et chercher des solutions

Co internes
Demander des conseils

Médecine du travail
Fatigue, burn out …

Coordonnateurs
Discuter des difficultés rencontrées en stage

AIHB/SYMGA
A contacter au moindre problème

Direction des affaires médicales
Nils Avanturier

PCME
Nathalie SALLES

Qui solliciter à la Direction des affaires médicales ?

SITE PELLEGRIN
Heidi COUREAU



SITE SUD
Sophie BERTE



SITE SAINT-ANDRE
Angélique THEVENIN



Laura LOPEZ



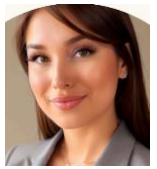
Directrice adjointe
Jeanne PATARD



RESPONSABLE SECTEUR JUNIORS
Brigitte BAYLE

REFERENTES INTERNES
Mélanie PORTELA Sarah AWAD







Directeur des affaires médicales
Nils AVANTURIER

SECRETARIAT
Audrey PLANEAU



PERMANENCE DES SOINS

Karine BYLOKOW



Corinne FRACHON





GTMED
Raphael ROY



RESPONSABLE TEMPS DE TRAVAIL
Isabelle LAMARQUE

AIHB

- Missions :
 - **Défense du droit des internes**
 - Gestion de l'Internat (bâtiment résidentiel et bâtiment commun)
 - Organisation de nombreux événements : apéros, repas améliorés, dégustation de vins, cours de cardio-boxe, open-air, accès au terrain de tennis et babyfoot
 - Partenariats : GPM (assurance), BNP, Capfinances (courtier), OGEU,



AIHB

Projets terminés :

- Revalorisation des astreintes de chirurgie
- Augmentation du salaire / gardes
- Revalorisation des astreintes de médecine
- Travail sur les chambres de gardes des urgences
- Réhabilitation de la chambre de garde des étages
- Rénovation du terrain de tennis

Projets à venir :

- Édition d'un livret de « survie » des internes d'étage de Pellegrin
- Ligne de garde des urgences de Pellegrin
- Plateforme d'évaluation de stage
- Temps de travail des internes

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉVOLUTION DU SALAIRE BRUT DE L'INTERNE

	MAI 2016	JUILLET 2023 Arrêté du 29 Juin 2023	
	PAR AN	PAR AN	PAR MOIS
1ÈRE ANNÉE	16 605,13 €	19 406,35 €	1617,19 €
2E ANNÉE	18 383,46 €	21 483,24 €	1790,27 €
3E ANNÉE	25 500,55 €	28 408,30 €	2367,36 €
4E ANNÉE	25 500,55 €	28 430,36 €	2369,20 €
5E ANNÉE	25 500,55 €	28 448,22 €	2370,69 €

AIHB Association des Internes des Hôpitaux de Bordeaux

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION BRUTE DES GARDES ET ASTREINTES

	MAI 2016	JANVIER 2024
Garde semaine (pour 1 nuit)	119,02 €	234,80 €
Demi-garde semaine	NA	117,39 €
Garde WE/JF (12h)	130,02 €	256,86 €
Demi-garde WE/JF (samedi après-midi)	65,01 €	128,43 €
Garde de samedi (x 1,5)	197,37 €	385,29 €
Garde de dimanche (x 2)	263,16 €	513,72 €
Astreinte (1 journée)	NA	21,26 €
Déplacement (1 journée)	59,50 €	78,26 €

Association des Internes des Hopitaux de Bordeaux

ARRÊTÉ DU 22 DÉCEMBRE 2023

Contact

- Page : **AIHB - Association des Internes des Hôpitaux de Bordeaux**
- Groupe : **Internes de Bordeaux / Petites annonces**
- Mail : aihbordeaux@gmail.com **/ secretariat@aihb.org**
- Site : **aihb.org**

@AIHBordeaux

Rejoignez-nous !!!

